

Message du Conseil Communal au Conseil Général No 16 du 11 novembre 2013

Objet : Communauté de l'Ecole secondaire de la Haute-Sorne : prendre connaissance et ratifier un crédit de Fr. 220'000.00 destiné à la réfection des 5 salles de classes du premier étage du bâtiment de l'Ecole secondaire (travaux déjà exécutés), dont une part brute de la commune de Fr. 185'900.00.

1. Considérations générales

Il est apparu que le crédit nécessaire aux travaux susmentionnés aurait du être avalisé par les 5 anciennes communes qui formaient le Syndicat ESHS à fin 2012.

Cette tâche était du ressort de l'ancien Syndicat. Comme cela n'a pas été fait, il faut maintenant régulariser la situation. Il a été demandé au Syndicat d'informer les communes de Saulcy et Boécourt, afin qu'elles fassent les démarches nécessaires. Concernant la Commune de Haute-Sorne, nous proposons de ratifier ce crédit pour les raisons suivantes :

- Aucune rénovation de ces 5 salles n'a été faite depuis leur construction.
- L'agrandissement prévu n'ayant toujours pas débuté, il n'était pas possible d'effectuer ces travaux en même temps que ledit agrandissement.
- Suite à la visite des locaux par l'assemblée générale des délégués du Syndicat, la nécessité a été clairement confirmée.
- Dans sa séance du 31.10.2012, le Syndicat a décidé à l'unanimité d'effectuer ces travaux.

Il eut été de la responsabilité du Syndicat sortant de faire ratifier ce crédit aux 5 communes dès novembre 2012 ; une confusion s'est certainement produite, car dans un premier temps, il était prévu de faire ces travaux par étapes en les grevant au compte de fonctionnement et non d'investissements, ceci n'a pas été fait par le comité.

2. Description des travaux

Ces travaux ont consisté en :

la réfection des fenêtres et tablettes de fenêtres, sols, peintures, isolations phoniques des plafonds, remplacement des tableaux.

La totalité des travaux a été effectuée par des entreprises locales, à l'exception des fournitures spécialisées (tableaux).

3. Considérations financières

Le Syndicat de l'Ecole secondaire de la Haute-Sorne couvrira cette dépense par voie d'emprunt et la répercussion financière pour Haute-Sorne sera intégrée dans le cadre du budget de fonctionnement de l'ESHS.

4. Préavis des autorités

Le dicastère des écoles, culture, sports et loisirs, le dicastère des finances, budget et développement économique ainsi que le Conseil communal préavisent favorablement cet objet.

Le Conseil général est invité à recommander l'approbation de ce point de l'ordre du jour.

Haute-Sorne, le 11 novembre 2013

Au nom du Conseil communal
Le Président
Jean-Bernard Vallat

Le Secrétaire
Michel Guerdat